



Mines Alerte Canada

RAPPORT ANNUEL 2010



Conseillers

Evelyn Commanda Dewachie
Stephen Hazell
Isobel W. Heathcote, D. Ph.
Ovide Mercredi
Donna Mergler, D. Ph.
L'honorable Lois M. Wilson, ministre
Peter J. Usher
Alan Young

Conseil d'administration

Co-présidentes : Laura Calm Wind, Thunder Bay, Ontario
Marilyn Crawford, Godfrey, Ontario
Trésorière : Earl Commanda, Ottawa, Ontario
Secrétaire : Kevin O'Reilly, Yellowknife, T. N.-O.
Directeurs : Ken Luckhardt, Toronto, Ontario
Armand MacKenzie, Sept-Îles, Québec
Jennifer Simard, Timmins, Ontario
Neskie Manuel, Chase, British Columbia
Ian Thomson, Ottawa, Ontario
Jean Symes, Ottawa, Ontario
Anne Sam, Fort St. James, C.-B.
Bruce Maclean, Winnipeg, Manitoba
Tracy Glynn, Fredericton, N.B.

Membres en 2010

L'Alliance de la Fonction publique du Canada
Ami(e)s de la Terre
Bathurst Sustainable Development
Bedford Mining Alert
Canadian Environmental Law Association (CELA)
Centre for Longterm Environmental Action Newfoundland/
Labrador (CLEANf/Ld)
Friends of the Stikine Society
Inter Pares
Développement et Paix
Fonds humanitaire des Métaux
Fonds de justice sociale des travailleurs et travailleuses de
l'automobile
Kairos : initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice
Mixedwood Forest Society
La Nation Innu
Nature Canada
Northwatch
Rivers Without Borders
Sierra Club of Canada
Société pour la nature et les parcs (SNAP)
Yukon Conservation Society (YCS)



Le personnel de Mines Alerte : de gauche à droite, la coordonnatrice du programme d'Amérique Latine Jen Moore, le coordonnateur aux communications et à la sensibilisation Jamie Kneen, le coordonnateur du programme canadien Ramsey Hart, la coordonnatrice à la recherche Catherine Coumans et la coordonnatrice au développement des ressources et à l'administration Susan Murdock.



MiningWatch Canada

Mines Alerte

City Centre Building, Suite 508
250 City Centre Avenue
Ottawa, Ontario, Canada K1R 6K7
tel. +(613) 569-3439
fax: +(613) 569-5138
e-mail: canada@miningwatch.ca
url: www.miningwatch.ca

Couverture : les paysans protestent contre l'extraction de l'or pour la protection des páramos et des approvisionnements d'eau propre à Cuenca, Equateur. (Photo : Jen Moore)

Qu'est-ce que Mines Alerte Canada?

Mines Alerte Canada a été créé en 1999 par des groupes environnementaux, syndicaux et autochtones du Canada désireux d'institutionnaliser leur travail sur les questions minières, ainsi que par des groupes canadiens de développement international, de justice sociale et de défense des droits de la personne intéressés à soutenir des organismes partenaires et des collectivités des pays du Sud aux prises avec des incursions et des abus découlant de l'activité d'entreprises minières canadiennes.

Mines Alerte repose sur le principe selon lequel les problèmes nationaux et internationaux ne peuvent pas être traités isolément mais, bien au contraire, leur résolution est interdépendante. L'organisme a été mis sur pied afin de créer et renforcer des réseaux mondiaux visant à soutenir les collectivités touchées par les activités minières et à susciter des réformes permettant de prévenir et de sanctionner les pratiques minières irresponsables et de se pencher sur les abus actuels et passés.

Mines Alerte est devenu une voix prépondérante dans l'élaboration de politiques minières susceptibles d'obliger les entreprises à rendre des comptes, peu importe qu'elles mènent leurs activités au Canada ou qu'elles commettent des exactions à l'étranger. Son conseil d'administration et son personnel possèdent les connaissances et l'expérience voulues dans les domaines des politiques et des campagnes environnementales, de l'organisation communautaire et syndicale, du développement économique communautaire, de la cueillette de fonds, de la gestion des organisations, du développement international, de la solidarité internationale et des droits des peuples autochtones.

Ce qui guide notre travail

Nous croyons au principe du consentement préalable, donné librement en connaissance de cause, par les collectivités autochtones avant que des activités de développement minier soient menées sur leurs territoires ancestraux. Nous croyons aussi à la nécessité d'assurer la protection du capital naturel et de la santé de l'environnement pour les futures générations.

Nous offrons des conseils aux collectivités aux prises avec les effets de l'activité minière, et nous les aidons à obtenir l'aide technique et l'écoute dont ils ont besoin pour défendre leurs intérêts. Nous répondons régulièrement à des demandes d'information de la part d'organismes, de collectivités, de Premières Nations, de médias, de cinéastes, d'investisseurs et d'étudiants.

Nous facilitons l'établissement de liens et d'échanges entre les collectivités touchées par l'activité minière et les organismes qui les représentent et travaillent avec elles, de façon à ce qu'ils puissent partager leurs expériences, leurs idées, leurs succès et leurs défis et qu'ils puissent apprendre directement les uns des autres. Ainsi, ils ne sont pas obligés de lutter dans l'isolement.

Nous collaborons, avec d'autres organismes réunis en coalitions et en groupes de travail autour d'objectifs communs, à construire des réseaux de partage d'information et d'idées ainsi que des relations de travail entre les organisations.

Nous menons des recherches crédibles en réponse aux demandes de collectivités et d'autres organismes intéressés.

Nous revendiquons des changements réglementaires – notamment à l'égard des entreprises minières canadiennes ayant des activités internationales. Nous avons appris avec le temps que l'environnement ne peut pas être protégé sans une solide réglementation soutenue par un personnel suffisant. Il arrive parfois que cette préoccupation à l'égard des politiques publiques nous amène à engager des poursuites judiciaires et à participer à des évaluations environnementales et à d'autres processus administratifs.

Nous participons, avec des représentants de l'industrie et des gouvernements, à de nombreuses initiatives « multisectorielles ». Nous sommes l'un des membres fondateurs de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises. Nous sommes membre du Conseil canadien pour la coopération internationale et, à ce titre, nous respectons son Code d'éthique.

Nous considérons que l'industrie minière est essentiellement une industrie de gestion des déchets qui entraîne des bénéfices à court terme et des conséquences à long terme. Jusqu'à ce que les ressources en métaux aient été épuisées et que notre capacité de recyclage et l'efficacité de nos matériaux aient atteint notre niveau de consommation, l'activité minière se poursuivra. Cependant, elle doit être encadrée par des normes beaucoup plus sévères et ne doit pas avoir la possibilité de refiler ses coûts les plus importants et ses responsabilités à la population ainsi qu'aux générations futures.

Nous considérons que soulever des questions sur les répercussions des projets miniers ainsi que sur la capacité des gouvernements à les surveiller et les contrôler constitue un important service public, que nous sommes fiers d'offrir.

Points saillants de l'année 2010

2010 : l'année où Mines Alerte a eu gain de cause devant la Cour suprême du Canada

C'était une excellente façon de commencer l'année...mais !

En janvier, la Cour suprême du Canada tranchait en faveur de Mines Alerte Canada – représenté par Ecojustice – et statuait que le gouvernement avait violé une loi environnementale fédérale censée garantir le développement durable. Ce jugement signifiait que la population devait être consultée sur les grands projets industriels, y compris les grands projets de développement de mines de métaux et de sables bitumineux. Il confirmait également que le gouvernement n'était pas autorisé à scinder des projets afin de les réduire artificiellement, évitant ainsi que ces projets soient soumis à une évaluation environnementale rigoureuse. Cependant, quelques mois plus tard, le gouvernement modifiait la loi pour ne pas être obligé de se soumettre à ce jugement – comme nous l'expliquons plus bas.

Menace contre l'intégrité de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Notre victoire en Cour suprême rétablissait l'intégrité de



Une partie de la concession d'exploration de Goldcorp en Huitán, Guatemala, où les résidents ont voté 98% contre l'activité minière le 22 novembre 2010. (Photo de Jamie Kneen)

la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE), mais le gouvernement s'est hâté de réagir en annulant l'effet de ce jugement. En effet, le projet de loi C-9 portant sur l'exécution et la mise en œuvre de certaines dispositions du budget, déposé le 29 mars 2010 et adopté le 12 juillet, réduisait à l'état de caricature l'indépendance et l'objectivité du processus d'évaluation environnementale fédéral.

Notre travail dans ce dossier – Mines Alerte a collaboré avec des alliés afin d'attirer l'attention des médias sur les enjeux en présence et a témoigné devant le Comité permanent chargé d'entendre les présentations sur le projet de loi C-9. Lorsque le projet de loi a été adopté à la Chambre des communes et que le débat s'est transporté au Sénat, nous sommes intervenus encore une fois et, avec nos alliés, nous avons convaincu le Comité sénatorial des finances nationales de recommander le retrait des modifications problématique à la LCEE contenues dans le projet de loi. Malheureusement, le Sénat réuni en plénière a adopté le projet de loi sans modifications.

En tant que membre actif du Caucus de l'évaluation environnementale et président du Caucus des mines du Réseau canadien de l'environnement, nous élaborons des stratégies pour attirer l'attention de la population sur des sujets parfois très techniques. Notre défi sera de présenter cette question aux médias de manière à susciter l'adhésion des « Canadiens ordinaires » qui se rendent compte de l'importance des enjeux : protection de nos plans d'eau, qualité de l'air, droits des Autochtones et processus démocratique.

Projet de loi C-300 : non pas le résultat espéré mais, somme toute, une bataille fructueuse

Le 27 octobre 2010, la Chambre des communes rejetait le projet de loi C-300, Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement.

Malgré notre déception, ainsi que celle de nos alliés – les membres du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE) et d'autres – devant le rejet de cette modeste mais importante mesure législative, nous sommes encouragés par l'engagement soutenu des parlementaires et de la société civile, par l'intérêt constant des médias et par la préoccupation accrue de la population face aux activités des entreprises minières canadiennes à l'étranger et au soutien financier et politique du gouvernement du Canada dont bénéficient ces entreprises.

D'autres projets de loi émanant d'autres députés et ayant pour objectif d'accroître la responsabilisation des entreprises (et du gouvernement) en sont à divers stades d'élaboration. Le projet de loi C-300 leur a ouvert la voie, leur permettant d'être pris au sérieux tant par les politiciens que par la population.

Notre travail dans ce dossier – Mines Alerte Canada a soutenu le projet de loi C-300 en collaborant avec le parrain du projet de loi, le député John McKay; en identifiant et en préparant les témoins qui devaient comparaître devant le comité; en travaillant intensément auprès des médias; en participant au RCRCE à titre de membre du comité directeur; en

témoignant devant des comités parlementaires; en apportant notre soutien à nos partenaires du Sud lors de rencontres avec des députés et des fonctionnaires; et en réalisant de nombreuses présentations partout au Canada.

Ajout de personnel afin de soutenir les Guatémaltèques aux prises avec des défis relatifs à leurs droits environnementaux et ancestraux dans les régions minières

À sa cinquième année d'exploitation, la mine Marlin, propriété de Goldcorp, située dans les hautes terres de l'ouest du Guatemala, a été blâmée pour la raréfaction et la contamination des sources d'eau, certains problèmes de santé chez la population vivant près de la mine et les dommages aux habitations causés par les vibrations produites par les explosifs utilisés dans les activités minières souterraines et à ciel ouvert. Les populations locales opposées à la présence de la mine font également état de tensions importantes au sein de leurs communautés, ainsi que de menaces et d'intimidation de la part des partisans du projet.

Notre travail dans ce dossier – Vers la fin de 2010, Mines Alerte a ajouté un nouveau membre à son personnel. Jen Moore se concentrera sur l'Amérique latine, et particulièrement sur le Guatemala, en remplacement de Jamie Kneen (qui se consacrera à nos travaux sur l'Afrique). Jen et Jamie se sont rendus en novembre au Guatemala, où ils ont rencontré les organismes locaux et nationaux œuvrant dans le domaine des mines. Mines Alerte est membre de la Coalition contre l'activité minière injuste au Guatemala (dont le sigle, CAMIGUA, correspond au nom espagnol de l'organisme), qui compte également parmi ses membres deux organismes américains, le Center for International Environmental Law (CIEL) et le Network in Solidarity with the People of Guatemala (NISGUA), ainsi que le Maritimes-Guatemala Breaking the Silence Network (BTS).

Fish Lake sauvé par une argumentation crédible : la Commission d'évaluation environnementale du projet de mine d'or et de cuivre Prosperity et la décision du gouvernement fédéral

Au début de novembre, le gouvernement fédéral annonçait qu'il n'approuverait pas la réalisation du projet de mine d'or et de cuivre à ciel ouvert de Taseko Mines situé sur le territoire ancestral de la nation Tsilhqot'in en Colombie-Britannique. Le gouvernement rendait cette décision quatre mois après avoir reçu le rapport de la Commission d'évaluation environnementale (2 juillet 2010). Ce rapport s'appuyait sur deux séries d'audiences, y compris des visites dans les localités susceptibles d'être touchées, et des présentations écrites.

Notre travail dans ce dossier – Mines Alerte a été très engagé dans le processus d'évaluation pendant la dernière partie de 2009 et les quatre premiers mois de cette année, retenant les services d'experts chargés d'examiner le projet et participant aux audiences publiques tenues à Williams Lake. Nous nous sommes engagés dans cette démarche à la demande de la Première Nation Xeni Gwet'in et du Tsilhqot'in National Government.

Pour préparer notre présentation, Ramsey Hart a examiné les documents du promoteur et ceux des experts indépen-

dants dont nous avons retenu les services, et il a rencontré des membres des collectivités autochtones et non autochtones de Williams Lake. Sa participation aux audiences de la Commission à la fin de mars et à la fin d'avril, tant par des présentations officielles que par des questions aux autres présentateurs, a suscité de nombreux commentaires positifs.

De même que nos alliés, nous avons été satisfaits du rapport de la Commission, paru en juillet : il donnait raison à Mines Alerte et à d'autres en reconnaissant que les répercussions sur l'habitat des poissons étaient significatives, que le traitement de l'eau dans un avenir éloigné pourrait représenter un fardeau considérable pour la province et que les perspectives de succès du plan de compensation proposé étaient faibles.

En attendant la décision du gouvernement, Mines Alerte a travaillé avec les Nations Tsilhqot'in et Secwempec et avec d'autres ONG afin d'empêcher les pressions politiques des promoteurs d'amener le Cabinet à penser que le projet était justifié malgré la longue liste de ses importants effets nocifs. La décision du gouvernement de ne pas autoriser la mise en marche du projet tel que proposé a été reçue avec joie et soulagement.

Marathon PGM cède sous la pression du public et retire sa requête visant à ajouter le lac Bamoos à l'annexe 2 : la mobilisation citoyenne pour la protection des lacs est cruciale

En mars, nous avons reçu un appel inquiet d'un citoyen de Marathon, en Ontario. Il était perplexe devant le projet d'une entreprise minière d'utiliser un lac voisin comme décharge de résidus miniers. Comme la plupart des Canadiens, il n'était pas conscient du pouvoir de l'annexe 2 du Règlement sur les effluents des mines de métaux pour contourner la Loi sur les pêches. Le lac Bamoos, un lac d'eau froide profond qui abrite une population permanente naturelle de truite grise, est utilisé comme site de pêche ancestral par la Première Nation de Pic River et comme lieu de loisir pour les mordus de la pêche sportive.

Notre travail dans ce dossier – Les activités de communication bien coordonnées des habitants de l'endroit, assistés par Mines Alerte, ont sans doute contribué à ce que l'entreprise déclare publiquement qu'elle n'envisagerait pas d'utiliser le lac Bamoos comme bassin de résidus. Nous considérons ce résultat comme une étape clé dans les efforts de protection des plans d'eau naturels du Canada.

Mines Alerte Canada a vivement conseillé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) d'« élever » son processus au niveau de la commission d'examen compte tenu des risques pour la qualité de l'eau et pour les écosystèmes aquatiques découlant du projet d'utilisation du lac Bamoos comme bassin de résidus ou de la possibilité d'utiliser plutôt, aux mêmes fins, un ensemble de lacs et cours d'eau plus petits. Nos commentaires fondés sur nos recherches ont mené à d'autres examens, lesquels ont montré que les projets de compensation de l'habitat soumis n'étaient pas reconnus pour atteindre leurs objectifs.

En octobre, l'ACEE annonçait que le projet était renvoyé à une commission d'examen. Nous avons déposé une demande d'aide financière aux participants et nous soutiendrons les

collectivités locales et les groupes autochtones dans leurs activités relatives à l'examen du projet.

Cercle de feu : préoccupations croissantes face aux violations des droits ancestraux des Autochtones et aux dommages environnementaux dans le cours supérieur des rivières Attawapiskat et Albany

À l'intérieur du territoire ancestral de plusieurs nations cries du nord de l'Ontario, les gisements minéraux au voisinage du lac McFauld, dans le « cercle de feu », ont attiré beaucoup d'attention au cours des deux dernières années. La découverte d'un gisement de nickel et de cuivre, en 2007, a été suivie d'une course au jalonnement et, depuis ce temps, un important gisement de chromite a été découvert dans cette région. Les Premières nations qui, de façon générale, sont intéressées à explorer les possibilités associées à l'activité minière, ont été dépassées par l'ampleur des activités d'exploration et elles ont eu recours à des tactiques telles que l'obstruction d'une bande de terre pour essayer de faire entendre leurs préoccupations.

Notre travail dans ce dossier – À titre d'organisme de coordination pour l'Ontario Mining Action Network, nous avons organisé une conférence annuelle à Thunder Bay à la mi-octobre. Les organismes environnementaux et les Premières nations étaient largement représentés à cette conférence. Les interventions sont allées au cœur des préoccupations des participants par rapport aux menaces pour les plans d'eau, à l'habitat des animaux et des poissons et aux droits des Autochtones.

La conférence a permis d'ouvrir pour Mines Alerte et d'autres organismes de nouvelles possibilités de travailler en étroite collaboration avec les collectivités des Premières nations dans la région du cercle de feu. Cependant, de nombreux autres défis demeurent, dont le principal est sans doute le fait que les Premières nations soient aux prises avec des divisions, internes et entre elles, quant à la pertinence ou à l'étendue de leur soutien ou de leur résistance éventuelle à la poussée des claims miniers dans la région.

Communications, recherche et publications

Ajout de matériel audiovisuel sur notre site web

Cette année, nous avons produit des vidéos pour notre site web sur un certain nombre de sujets clés, par exemple sur l'utilisation de lacs comme bassins de résidus miniers dans le projet de mine Prosperity et sur la nécessité du projet de loi C-300 et son vaste soutien au Parlement et parmi les organismes de la société civile. Des vidéos attendus au début de 2011 seront produits à partir de matériel tourné à la conférence d'octobre de l'Ontario Mining Action Network, avec un accent sur la description par l'avocat Murray Klippenstein des « cahiers perdus du Traité no 9 » et des répercussions potentielles de leur découverte sur le droit de regard des Premières nations sur les ressources naturelles de leurs territoires.

Annexe 2 – Lacs en danger

Nous avons créé une Google map des lacs qui ont été ou sont actuellement en danger d'être reclassés comme dépôts de résidus miniers. Cette carte a pour but de servir de point d'en-

trée vers une information plus détaillée. Elle comprend de courtes descriptions, des photographies et des liens correspondant aux divers plans d'eau en danger. Voir : <http://www.miningwatch.ca/en/Schedule2Map> (en anglais).

Initiatives multilatérales

Participation aux initiatives sur la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) menées par le gouvernement

Nous participons au comité directeur intérimaire du Centre d'excellence de la RSE du gouvernement fédéral, qui définit actuellement sa vision et sa programmation. Notre participation nous permet de contribuer au potentiel de l'organisme en tant que véhicule d'amélioration de la transparence dans les initiatives du gouvernement et de l'industrie et d'informer les autres membres de la société civile des progrès dans la mise en place du Centre.

Nous avons répondu à l'appel de la nouvelle conseillère en responsabilité sociale des entreprises du gouvernement fédéral nous invitant à participer au processus consultatif qu'elle avait lancé et nous lui avons présenté, de vive voix et par écrit, des commentaires approfondis sur son mandat et sur l'avant-projet d'établissement d'un processus de « règlement des différends ».

Nous avons fait partie du comité consultatif en vue de l'examen de la performance de Ressources naturelles Canada, et c'est avec plaisir que nous avons constaté que certains de nos commentaires avaient été pris en compte dans la version finale du document de base de l'examen.

Nous sommes membre de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA). Nous espérons que notre recommandation de créer un projet visant à examiner la façon dont les garanties financières sont maintenues par les gouvernements provinciaux sera retenue.

Élaborer des normes internationales

Mines Alerte participe à l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA), un processus international multilatéral (industrie et société civile) soutenu par des consommateurs en aval (joailliers, détaillants, etc.), visant à établir des normes sociales et environnementales applicables aux projets miniers, ainsi qu'à élaborer un système de surveillance et de vérification qui pourrait mener à la certification de grands projets miniers spécifiques. L'année 2010 a été marquée par l'adoption d'une norme du travail (fortement inspirée des normes de l'Organisation internationale du travail), et par des progrès dans l'élaboration de six autres normes ainsi que de modèles potentiels pour la création de systèmes de vérification.

Merci à...

Nous voulons remercier tous les organismes et toutes les personnes qui nous ont aidés au cours de la dernière année, ainsi que tous nos précieux donateurs qui contribuent à rendre notre travail possible. Nous saluons publiquement les donateurs institutionnels énumérés dans les déclarations des vérificateurs et dont les noms suivent.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres,
MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada:

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états de l'évolution de l'actif net et des revenus et dépenses pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

OHCID LLP.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
Comptables public enregistrés

Ottawa, Ontario
Le 8 mars 2011

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	64 040 \$	112 209 \$
Investissement à court terme (note 2)	35 296	50 172
Débiteurs	18 761	5 984
À recevoir de Canary Research Institute (note 4)	119 836	54 023
Frais payés d'avance	2 780	1 326
	240 713 \$	223 714 \$
PASSIFS À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	13 820 \$	9 700 \$
Revenu reporté (note 3)	35 685	39 916
	49 505	49 616
ACTIFS NETS		
Fonds de prévoyance - intérieurement affectés (note 5)	115 000	65 000
Fonds de défense juridique - intérieurement affectés (note 5)	25 000	20 000
Actifs nets non affectés	51 208	89 098
	191 208	174 098
	240 713 \$	223 714 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
FONDS DE PRÉVOYANCE		
Solde - début de l'exercice	65 000 \$	55 000 \$
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	50 000	10 000
Solde - fin de l'exercice	115 000 \$	65 000 \$
FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE		
Solde - début de l'exercice	20 000 \$	- \$
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	5 000	20 000
Solde - fin de l'exercice	25 000 \$	20 000 \$
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde - début de l'exercice	89 098 \$	81 582 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	17 110	37 516
Transfert au fonds de défense juridique (note 5)	(5 000)	(20 000)
Transfert au fonds de prévoyance (note 5)	(50 000)	(10 000)
Solde - fin de l'exercice	51 208 \$	89 098 \$

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
REVENUS		
Subventions	282 014 \$	251 952 \$
Générés par les programmes (note 4)	214 573	238 590
Adhésions, intérêts et autres	15 549	14 325
	512 136	504 867
DÉPENSES		
Coordination des réunions du conseil	18 767	26 253
Programme international	105 372	105 920
Programme interne	112 144	104 285
Programme de création de systèmes réglementaires	150 455	64 382
Programme de communication	29 950	67 181
Administration	78 338	99 330
	495 026	467 351
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	17 110 \$	37 516 \$

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 2010

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Organisation

Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada a été incorporé sans capital-action le 11 juin 1999 en vertu des lois canadiennes. Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la promotion du développement responsable des mines et des ressources minérales. Dans ses activités nationales et mondiales, en appui aux organisations locales, Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada met l'accent sur l'intégrité économique, sociale, écologique et culturelle. L'organisation fonctionne sur une base non lucrative et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial.

b) Immobilisations

L'organisation se conforme à la convention comptable qui consiste à inscrire à titre de dépense le coût des immobilisations acquises au cours de l'exercice. Pour le présent exercice, les dépenses reliées à l'acquisition d'équipement informatique et de fournitures se chiffraient à 4 290 \$ (2009 : 3 455 \$).

c) Constatation des produits

L'organisation utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

(e) Instruments financiers

Les investissements à court terme sont classés comme étant détenus jusqu'à maturité et sont comptabilisés au coût plus intérêt accru. Les autres instruments financiers sont enregistrés à leurs quantités reconnues au début moins des réductions de valeur nécessaires.

(f) Affectation des dépenses

L'organisation impute des coûts salariaux directement aux programmes et dans le passé, a affecté une part de ses dépenses salariales administratives à certains programmes. Ce n'était pas fait pour l'exercice 2010.

2. INVESTISSEMENT À COURT TERME :

L'investissement à court terme consiste en un certificat de placement garanti encaissable qui vient à échéance le 31 décembre 2011 et porte un intérêt à 0,9 %.

3. PRODUIT REPORTÉ

Le produit reporté représente les subventions reçus avant la fin de l'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant.

4. SERVICES ET TRANSACTIONS APPARENTÉS

Canary Research Institute for Mining, Environment and Health (Canary) a été incorporé sans capital-action le 3 novembre 2003 en vertu des lois canadiennes. Canary est un organisme de bienfaisance enregistré et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le conseil d'administration de Canary est actuellement composé de deux administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et de trois autres administrateurs. Au cours de l'exercice 2010, 169 844 \$ (2009: 145 356 \$) des revenus générés par les programmes de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada provenaient de Canary. En date du 31 décembre 2010, il existe un montant à recevoir de 119 836 \$ de la part de Canary (2009 : 54 023 \$).

Les comptes de Canary n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de Canary au 31 décembre 2010 et des résultats de sa performance financière pour l'exercice terminé à cette date.

	2010	2009
Canary		
Actifs totaux	211 715 \$	93 407 \$
Passifs totaux	196 815	88 491
Actifs nets	14 900 \$	4 916 \$
Revenus globaux	185 792 \$	135 200 \$
Dépenses globales	175 808	150 971
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 984 \$	(15 771) \$

5. FONDS INTÉRIEUREMENT AFFECTÉS

FONDS DE PRÉVOYANCE

En cours d'année 2006, l'organisation a décidé de mettre en place un fonds de prévoyance affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de faire face à des changements imprévus dans les finances de l'organisation et d'investir dans des projets pour lesquels aucun financement courant n'est disponible. Pendant l'année, l'organisation a transféré 50 000 \$ (2009 : 10 000 \$) à ce fonds.

FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE

En cours d'année 2009, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un fonds de défense juridique affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de fournir des fonds pour des poursuites juridiques liées aux objectifs de l'Institut. Pendant l'année, l'organisation a transféré 5 000 \$ (2009 : 20 000 \$) à ce fonds.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les investissements à court terme, les débiteurs, les sommes exigibles du Canary Research Institute, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction que MiningWatch Canada / Mines Alertes Canada n'est pas exposée à des risques significatifs de l'intérêt, de la monnaie, ou de crédit résultant de ces instruments financiers et que les montants présentés rapprochent leur valeur juste.

7. ENGAGEMENTS

L'organisation a un engagement de location à l'égard de locaux à bureaux qui expire le 30 avril 2016. Les paiements de location annuels, y compris les coûts de fonctionnement, sont environ 20 000 \$.

8. INFORMATIONS A FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisation définit son capital en tant que ses actifs nets, qui ne sont pas soumis aux conditions externes. En ce qui a trait à la gestion de son capital, la direction a pour objectif de préserver sa capacité de maintenir son fonctionnement, afin d'être en mesure de continuer à offrir des services conformes à sa mission.

9. DONATEURS INSTITUTIONALES

L'organisation remercie pour leur soutien les organisations suivantes :

- Centre de recherche pour le développement international
- Congrès du travail du Canada
- Environnement Canada
- Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile
- Fonds humanitaire des Métallos
- Global Greengrants Fund
- Inter Pares
- Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario
- Primate's World Relief and Development Fund
- Sigrid Rausing Trust
- Wallace Global Fund